



15ème législature

Question N° : 43109	De M. Damien Pichereau (La République en Marche - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Financement des mesures de revalorisation salariale des sages femmes	Analyse > Financement des mesures de revalorisation salariale des sages femmes.
Question publiée au JO le : 14/12/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 15/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les annonces concernant la revalorisation salariale des sages-femmes. Les sages-femmes françaises sont les mieux formées d'Europe, mais malgré tout restent dans la fourchette basse des rémunérations : aussi cette annonce de la revalorisation de 500 euros nets mensuels est évidemment la bienvenue. Néanmoins, il s'interroge sur le financement de cette mesure : en effet, il est à craindre que si le financement devait peser sur les établissements, cela pourrait avoir pour conséquence des fermetures de lits en obstétrique, ce qui dégraderait considérablement à la fois le service pour les patientes mais aussi les conditions de travail pour les professionnels. Aussi, il voudrait connaître le mécanisme de financement de cette mesure et les garanties que peut apporter le Gouvernement quant aux conditions de travail de ces professionnels.